

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JUILLET 2020**

Absents : Cédric LEGAT

Procurations : C.LEGAT à F. LAFOUGÈRE

1. DENOMINATION DU BÂTIMENT « EX FOYER LA ROCHE » - PROPOSITION DU CME

Les élus du Conseil Municipal Enfants interviennent en début de séance afin de présenter aux élus du Conseil Municipal les résultats de la consultation qu'ils avaient lancé auprès des félinos pour donner un nom au bâtiment qui abritera la cantine, des salles de réunion, la bibliothèque et le futur gîte communal. 27 propositions ont été recensées et les enfants du CME en ont retenu 3 : « Mille et une rencontres », « La Ruche » et « Le Blabladrome » et ce sont les adultes qui doivent en valider un. Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

- La Ruche : 11 voix
- Mille et une rencontres : 2 voix
- Le Blabladrome : 2 voix

Au vu du résultat des votes, le nom « La Ruche » est proposé.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DU 29/06/2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ce procès-verbal.

3. PRESENTATION DES BUDGETS 2020

COMMUNAL	Fonctionnement	788 356.43 €
	Investissement	671 456.60 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	52 283.83 €
	Investissement	28 782.85 €
LOTISSEMENT	Fonctionnement	1 031 634.51 €
	Investissement	1 888 151.84 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4. AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Affectations aux budgets 2020 compte tenu des reports antérieurs				
		Excédent (Recette)	Déficit (Dépense)	Affectation au compte 1068
COMMUNAL	Fonctionnement	170 703.43 €		
	Investissement	104 173.18 €		33 640.82 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement		-13 183.83 €	
	Investissement	11 467.85 €		
LOTISSEMENT	Fonctionnement		- 473.50 €	
	Investissement		-18 502.17 €	

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes pour l'année 2020.

Anciens AFN	100.00 €
Asso. Féminine Félineoise	145.00 €
Athlétique Club Félineois (Chevreuils Félineois)	100.00 €
Boule du Morillon	100.00 €
Club Détente et Loisirs	200.00 €
Comité des Fêtes St Marcel –	100.00 €
Coopérative scolaire Ecole St Marcel	175.00 €
Coopérative scolaire Collège Balbigny	60.00 €
Donneurs de Sang	105.00 €
Ecole Intercom. Montagnes du Matin	95 €/élève
Etang des Carpillons	100.00 €
Goal Foot	300.00 €
Grotte de Félines	105.00 €
Scène pour tous	100.00 €
Maison d'Accueil Personnes Agées St Marcel (ADMR)	145.00 €
Sou des Ecoles St Marcel	175.00 €
USEP	80.00 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6. TARIFS CANTINE ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Comme chaque année avant le début de l'année scolaire, il est proposé de réviser les prix de la cantine et des services périscolaires.

Après discussion, les tarifs suivants sont proposés :

- **Cantine** : Repas enfant : 3.55 €
Repas adulte : 4.50 €
Rappel : tout repas pris sans réservation est facturé 5.33 € - tout repas non décommandé est également facturé
- **Garderie** : 1.32 € de l'heure (toute ½ heure entamée est due)
Rappel : Garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h00-8h05 et 16h15 à 18h30.
- **Etudes surveillées** : 1.90 € de l'heure
Rappel : études surveillées, assurées par les enseignants, les lundi, mardi et jeudi.

Les inscriptions pour chacun de ces services est fait par les familles via le portail <https://www.gestion-cantine.com> ; paiement à la réservation.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. REGLEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Comme chaque année avant le début de l'année scolaire, Monsieur le Maire donne lecture du règlement des temps périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021. Il est proposé que ce règlement soit renouvelé tous les ans, avec modification des tarifs si besoin est, par tacite reconduction. En cas de modifications substantielles, il sera à nouveau proposé à l'approbation des élus.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8. APPROBATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2019

Monsieur le Maire présente le rapport d'assainissement collectif pour l'année 2019.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8. REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES AIDES DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que des aides peuvent être octroyées aux agents reconnus travailleurs handicapés pour certains matériels (prothèses auditives, fauteuils roulants..) après déduction des aides CPAM, mutuelles... Ces sommes sont alors versées directement à l'employeur qui doit les reverser à l'agent.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce reversement aux agents.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9. REMBOURSEMENT D'UN ACHAT POUR LA COLLECTIVITE A D. DUTOUR

Monsieur le Maire précise aux élus que Mme Dutour a effectué des achats sur internet pour le compte de la mairie pour un montant de 12.50 € sur ses deniers personnels. Il propose de lui rembourser cette somme.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

10. COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les membres de la commission d'appels d'offres avaient été désignés lors de la séance publique du 08 juin 2020. Le contrôle de légalité demande que cette commission, comme l'exige l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, soit votée à bulletin secret. L'ensemble des élus votent à bulletin secret et les membres sont les suivants :

- délégués titulaires : M. DELMAS, M. ALLIER, M. TISSOT.
- délégués suppléants : Mme VERNE, Mme MOLLON, Mme SABOT, Mme THOMAS.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

10. DELEGATIONS AU MAIRE CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, par délibération du 08/06/2020, le conseil municipal lui donnait des délégations parmi lesquels la possibilité de conclure de contrat à durée déterminée. Les services du contrôle de légalité demandent l'annulation de cette délégation car le Maire possède cette faculté de droit. Il propose donc d'annuler la délégation n° 17.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

11. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

A la demande des services fiscaux, une liste de 24 noms de félinois est dressée. Celle-ci sera transmise au directeur des services fiscaux qui procédera à la nomination de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants qui formeront la commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

12. NOMINATION DE DELEGUES COMMUNAUX - COMMISSIONS DE LA CC FOREZ-EST

A la demande de la CC Forez-Est, Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination de délégués communaux pour siéger à différentes commissions :

- **Commission CIID** (Commission Intercommunale des Impôts directs)
Titulaire : Frédéric LAFOUGÈRE
Suppléant : Jean-Guy FARGE
- **Commission CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est)
Titulaire : Frédéric LAFOUGÈRE
Suppléant : Jean-Guy FARGE

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

13. NOMINATION DE DELEGUES COMMUNAUX - COMMISSIONS DE LA CC FOREZ-EST

Afin de pouvoir remplacer la prime annuelle IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour certains grades, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en place une prime IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) pour les agents de grade Rédacteur.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que la consultation du public pour le dossier de la Carrières THOMAS et son projet d'installation provisoire d'une unité d'enrobage de bitume à chaud se termine le 22/07/2020. On peut noter une forte mobilisation des administrés de l'ensemble des communes concernées et notamment des riverains ; des articles de presse sont également parus dans le La Tribune-Le Progrès et Le Pays Roannais. La commune de Balbigny se prononce contre, celle de St Georges de Baroille ne s'est pas opposée et Pinay se positionnera le 22/07/2020 en séance publique. La décision sera prise par le Préfet pour l'enregistrement de cette activité et un courrier lui sera adressé par la commune.

Evelyne THOMAS demande qui gère les containers d'ordures ménagères. Il lui est répondu que les administrés doivent, dès leur arrivée, prendre contact avec la CC Forez-Est afin qu'ils leur soient attribués un container ; il est rappelé que les dépôts sauvages sont interdits.

Maryline VERNE indique qu'elle a participé avec E. Thomas au Conseil d'Ecole le 02 juillet dernier. 63 élèves sont inscrits pour la rentrée 2020/2021. Marianne DENIS-LEPY, directrice, travaillera à 50 % sur l'école mais assurera toujours la direction ; un(e) nouvel(le) enseignant(e) sera nommé(e). Un après-midi « goûter » a été organisé pour le départ des CM2 avec remise d'une calculatrice.

Sébastien DELMAS fait le point sur les bâtiments communaux :

- Les prises THD sont en train d'être posées dans les différents bâtiments communaux ; il restera pour septembre les appartements de la mairie,
- Les travaux pour la cantine seront finis pour septembre et les sanitaires sont réalisés par les agents communaux,
- Les travaux pour l'école (ex maison Mathelin) sont également en cours et les délais sont respectés. Le compteur électrique sera déposé prochainement afin de limiter le nombre d'abonnements,

- Le clocher de l'église présente des dégâts importants causés par les pigeons ; il sera procédé à la remise en place des tuiles déplacées et un état des lieux,
- La commission bâtiments s'est réunie le 28/06/2020 pour visiter l'ensemble des bâtiments et rechercher des solutions pour la gestion de la salle du Temps Libre ; tâche qui était auparavant réalisée par Chantal GONDRAS depuis 2008 et pour laquelle elle est remerciée.

Il indique également que le camion a fait l'objet des réparations prévues.

Sébastien ALLIER fait un point sur le dossier voirie : le Chemin de Monternaud se termine le 22/07/2020.

Il a fait un mail à Mr CERESO, DIR, pour les panneaux relatifs au dossier de la 2 x 2 voies et n'a pas eu de réponse à ce jour.

Il a revu le dossier des panneaux signalétiques avec le Foyer Roche Félines et confirme la prise en charge de 4 panneaux par la Commune (décision du conseil précédent) et 2 par le foyer.

Il attend des devis pour la STEP pour le changement du tamis rotatif et la sécurisation de la station lors du nettoyage.

Le 09/07/2020, il a rencontré les cabinets Oxyria et Pigeon-Toinon pour le dossier du lotissement avec une présentation de la nouvelle configuration du lotissement (24 lots au lieu de 44) ; la commercialisation devrait commencer au printemps 2021.

Bernard BISSUEL indique que l'élection des présidents et vice-présidents au Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest aura lieu prochainement. Il briguera à nouveau un poste de vice-président.

Il a assisté à une réunion les rencontres de Saint Marcel au château le 16 juillet 2020 ; un nouveau projet portera sur le vécu durant le confinement.

Magali SABOT précise que, depuis le confinement, le nombre de pigeons a fortement augmenté. Elle a également pris contact, dans le cadre du marché, avec la Ferme de l'Oasis mais le dossier est toujours en stand-by pour l'instant ; dossier à revoir fin août.

Hervé GROSBELLET demande la date de la prochaine réunion de préparation des Brèves Félines : D. CARRICONDO précise qu'elle est programmée le 04 Septembre 2020.

Il demande des informations sur l'exécutif de la CC Forez-Est. M. le Maire précise que le Président est M. J.P. TAITE. Ce dernier réunira l'ensemble des maires (Conseil des Maires) avant tous les Conseils Communautaires afin de débattre des décisions qui seront prises. A priori, le projet PLH (Programme Local de l'Habitat) devrait être abandonné.

Nathalie CRIONNET indique que la bibliothèque sera ouverte le 25/07/2020 pour un échange de livres. Elle demande si une solution a été trouvée pour la clé ; il lui est répondu qu'une boîte à clés avec code devrait être mise en place.

Louis COSTA indique qu'il a apprécié la visite des bâtiment communaux. Il indique que des chiens divaguent toujours dans le quartier de Puits Bayard. Un courrier sera adressé aux propriétaires.

Frédéric LAFOUGERE indique avoir adressé un courrier au Président de l'association de la Boule du Morillon concernant le terrain.

Il indique que notre secteur est placé en vigilance renforcée concernant l'utilisation de l'eau et qu'il faut économiser cette ressource.

La prochaine réunion du C. Municipal aura lieu le lundi 14 Septembre 2020 à 20h00.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

